

du Nord-Ouest, les noms des concessionnaires, les endroits où se trouvent situés les dits fonds de bois, et le nombre d'acres spécifié.

La concession des fonds de bois par le gouvernement, dit-il, cause de grands inconvénients aux colons qui ne peuvent y abattre un seul arbre pour se construire une maison. La même difficulté s'est produite dans l'Ontario et a forcé des centaines de gens à quitter le Canada pour s'en aller aux États-Unis. Aux États-Unis on ne concède aucun fonds de bois; et le gouvernement devrait aussi abolir cette pratique ici, surtout à cause de la rareté du bois dans le Nord-Ouest.

Sir JOHN A. MACDONALD. Durant les dernières années, et surtout depuis 1878, on n'a concédé de fonds à bois qu'aux personnes qui s'engageaient à établir des scieries, afin de fournir aux colons du bois de sciage pour leurs constructions. Nous avons essayé, naturellement, de restreindre ces concessions aux parties du pays qui n'étaient pas propres à la colonisation ou qui n'étaient pas recherchées pour cette fin; actuellement nous ne les concédons que d'une année à l'autre, de sorte que si, à un moment donné, la section où ils se trouvent était recherchée par les colons, le département pourrait arrêter la coupe du bois.

La motion est adoptée.

#### EXPLORATION DE LA RIVIÈRE YAMASKA.

M. MASSUE, en demandant copie du rapport de l'ingénieur qui a fait les explorations en 1880, de la rivière Yamaska, depuis son embouchure jusqu'à la Belle Pointe, dans les comtés de Bagot et St-Hyacinthe, dit: Je désire attirer l'attention du gouvernement sur la nécessité et l'importance de rendre navigable cette partie de la rivière Yamaska qui s'étend depuis son embouchure jusqu'à St-Hugues, dans le comté de Bagot, et qui est d'une longueur d'environ vingt et un milles. Les bateaux à vapeur peuvent se rendre le printemps et l'automne jusqu'à St-Aimé, mais il leur est impossible de continuer pendant la belle saison d'été, parce que cette partie de la rivière n'a jamais reçu des administrations précédentes les avantages qu'elle était en droit de recevoir. En insistant pour obtenir cette amélioration, je ne fais que remplir un devoir dont la province de Québec devra profiter et, par contre, la Puissance du Canada. Si, comme je l'espère, nous réussissons dans cette entreprise, si le gouvernement actuel, qui comprend si bien les avantages des améliorations, comme la base de la prospérité future du pays, voit d'un œil favorable cette question qui depuis 1856 a été à l'étude, je puis dire avec certitude, que l'on rendra justice à une population d'à peu près 130,000 âmes, habitant les bords de cette rivière qui traverse les comtés de Rouville, St. Hyacinthe, Bagot, Richelieu et Yamaska.

L'an dernier, l'honorable député de Rouville (M. Gigault) nous a fait voir les bénéfices de ces ouvrages au point de vue agricole, industriel et commercial pour ces différents comtés que je viens de nommer. L'honorable député de Yamaska (M. Vanasse) nous a fait voir les richesses de cette partie du pays en puisant dans les rapports officiels du recensement, et nous a persuadés que le commerce important qui s'y fait, en tenant compte de la fertilité de son sol et de l'esprit industriel de sa population, serait cent fois plus considérable sans les obstacles que rencontre la navigation.

Je ne saurais manquer, M. l'Orateur, de profiter de cette circonstance pour appuyer davantage, s'il est possible, sur le commerce et l'industrie de quelques-unes des belles paroisses du comté que j'ai l'honneur de représenter, afin que vous puissiez juger des bénéfices que le pays devra retirer des argents dépensés pour l'amélioration de cette rivière, sans perdre de vue que l'étendue superficielle des différents comtés traversés par la rivière Yamaska est de 1,170,198 arpents carrés dont plus de la moitié est en culture. Je me bornerai, afin de ne pas faire perdre le temps de

cette honorable Chambre, à constater les produits agricoles de deux paroisses seulement du comté de Richelieu, qui se trouvent dans la section explorée. Les paroisses de St-Aimé et St-Marcel se trouvent situées, l'une au nord, l'autre au sud de cette rivière, et elles couvrent une étendue de sept milles par quatre milles et demi. L'évaluation de la propriété foncière est de \$700,000. Le commerce de bois et d'écorce de pruche qui s'y fait en grande partie en transit, ne saurait s'évaluer à moins de 8,000 à 10,000 cordes. Les produits des terres, ainsi que les autres revenus de l'an dernier qui, comme rendement sont au-dessous de la moyenne, se répartissent comme suit: 12,200 minots de blé; 3,000 minots d'orge; 8,000 minots de pois; 50,000 minots d'avoine; 18,000 minots de sarrasin; 1,500 minots de fèves; 8,000 minots de blé d'Inde; 28,000 minots de patates; 3,000 minots de betteraves; 2,500 minots de carottes; 3,000 minots de navets; 1,000 minots d'oignon; 300,000 bottes de foin; 450,000 bottes de paille; 50,000 livres de fromage; 20,000 livres de beurre; 250,000 douzaines d'œufs; 5,000 couples de volailles; 60,000 livres de tabac. La vente annuelle d'animaux de race bovine se montant en moyenne à 2,400, 1,000 de la race chevaline et près de 4,000 de la race ovine. En comptant sur des produits semblables, ou au moins approximatifs, de vingt autres paroisses il, ne saurait y avoir aucun doute que les améliorations de la rivière Yamaska seraient une source de richesses pour le pays; Ste-Hélène et St-Hugues, dans le comté de Bagot; St-Bernabé et St-Judes, dans le comté de St-Hyacinthe; St-Louis de Bonsecours, St-Aimé et St-Marcel, dans le comté de Richelieu; St-Guillaume, St-David et St-Michel, dans le comté de Yamaska, en bénéficieraient immédiatement, ainsi que toutes les paroisses en arrière de celles-ci, en donnant un débouché à tous ces produits qui augmenteraient en raison de la facilité de communication; les entreprises publiques y trouveront leur compte, et à peine ces ouvrages seront-ils exécutés que l'on verra les compagnies de bateaux à vapeur rivaliser pour transporter, soit au marché de la ville de Sorel, soit à Montréal, les richesses de ces belles et fertiles campagnes.

Tout en étant favorablement disposé la construction d'une voie ferrée qui devra unir l'Atlantique au Pacifique et servira à consolider la Confédération des Provinces, je pense que nous ne devons pas négliger les avantages qui découleront de l'amélioration de la rivière Yamaska.

M. LANGEVIN. J'aurai beaucoup de plaisir à faire mettre devant la Chambre la réponse à l'adresse que l'honorable membre vient de demander à la Chambre d'adopter; et je dois dire, M. l'Orateur, que l'attention du gouvernement a été spécialement appelée sur cette question par trois ou quatre députés, et entr'autres par l'honorable membre du comté avoisinant la rivière Yamaska. Il n'y a pas de doute que cette question avait besoin d'étude, et je suis convaincu que l'honorable membre verra par le rapport qui sera mis devant la Chambre, que les ingénieurs qui ont étudié la question durant l'été dernier, ont rempli leur devoir; et les rapports qui sont maintenant devant la Chambre suffiront pour permettre de décider la question, savoir, s'il y aurait des améliorations à faire là cette année. A cette question, l'honorable membre trouvera une réponse quand les estimés seront mis devant la Chambre.

La motion est adoptée.

#### DROITS DES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX.

M. McCUAIG demande copie de toute correspondance échangée entre aucun des gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral, touchant le droit des administrations locales de nommer des magistrats de police, des juges de paix et des inspecteurs de licences.

L'Acte de la Confédération, dit-il, est rédigé d'une manière si obscure sur ce point, qu'il y a lieu de douter que le gouver-